



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°190 du jeudi 14 avril 2016

Mot du Maire :

Le Conseil Municipal a une nouvelle fois décidé de ne pas augmenter les impôts locaux de la commune pour 2016. En effet, des efforts particuliers seront faits pour maintenir les dépenses à leur niveau actuel et même en diminuant certains postes pour tenir compte de la baisse des dotations de l'Etat.

La dotation globale de l'Etat de 2016 c'est 25 000 € de moins que celle perçue en 2013 et en 2017 ce sera 35 000 € de moins.

Jusqu'où pourrons-nous aller dans ces conditions ? C'est un vrai problème de société qui se pose, mais la réponse appartient pour l'instant à l'Etat, en tout cas jusqu'aux prochaines élections...

Dans ce contexte financier difficile, nous avons du cette année rajouter 13 000 € pour financer le SIVOS ATAV et sauver notre organisation scolaire du RPI. En effet, la carte scolaire pour la rentrée 2016 prévoyait la suppression d'une classe. Cette décision est abandonnée, mais il faut rester vigilant.

La fusion des Communauté de communes de la Boixe, du Pays Manslois et du Pays d'Aigre va susciter de nombreux efforts et une attention soutenue pour tendre vers la meilleure organisation possible au service des citoyens.

Voici en quelques lignes tracé le chemin de 2016. Je n'oublie pas les nombreuses réalisations communales qui cette année encore seront portées par votre conseil municipal avec la large contribution du personnel et des élus que je remercie.

Budget 2016 :

Le budget 2016 a été voté à l'unanimité en Conseil Municipal le lundi 04 avril dernier. Il s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

| DEPENSES | | 504 793,14 € | RECETTES | | 504 793,14 € |
|-----------------------------|-------------------|--------------|--------------------------|------------|--------------|
| Charges à caractère général | 113 002,14 | | Produits Service | 12 500,00 | |
| Charges de personnel | 135 000,00 | | Impôts et Taxes | 265 581,00 | |
| Autres charges | 72 321,00 | | Dotation | 110 179,00 | |
| Charges financières | 24 000,00 | | Produit gestion Courante | 33 000,00 | |
| Virement en investissement | 160 470,00 | | Excédent 2015 | 81 333,14 | |
| | | | Produits exceptionnels | 2 200,00 | |

Section Investissement

| DEPENSES | | 479 167,95 € | RECETTES | | 479 167,95 € |
|-------------------------------|-------------------|--------------|---------------------------------------|------------|--------------|
| Dép. opérations équipement | 102 929,00 | | Subvention d'investissement | 23 459,00 | |
| Emprunts et dettes assimilées | 171 000,00 | | Recettes 2015 en attente de vers. | 101 441,00 | |
| Déficit 2015 | 101 198,14 | | Dotations, fonds divers | 40 000,00 | |
| Dép. engagées en 2015 | 104 040,81 | | Emprunts | 50 000,00 | |
| | | | Vir. de la sect. Fonctionnement | 160 470,00 | |
| | | | Excédent de fonctionnement capitalisé | 103 797,95 | |

Nota : Le détail du budget peut-être consulté au secrétariat de mairie.

Subventions et participations :

Participations : SIVOS ATAV **45 200 €** - SDEG 1 600 € - SDITEC 910 € - Syndicat Fourrière 360 € - Agence Technique Départementale 16 : 500,00 €, CLIS de Mansle : 700 €

Subventions aux associations hors commune : ADMR (90 €) – RASED (37 €) – Banque alimentaire (90 €) – Cercle des jeunes de Montignac (90 €) – Donneurs de sang (90 €) – Association des Maires de Charente (209 €) – APISAB (90 €) – FCOL (75 €).

Pour les subventions aux associations locales, je demande dès à présent aux président(e)s de me transmettre une demande accompagnée des budgets et pièces nécessaires pour l'attribution d'une subvention avant le 30 Juin 2016.

Taux d'imposition des taxes locales pour 2016 :

Les taux 2016 sont identiques à ceux de 2015 et s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 16,11 %

Taxe foncière (bâti) : 21,00 %

Taxe foncière (non bâti) : 64,38 %

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 21,57 %

Course cycliste :

La course cycliste annuelle se déroulera le **samedi 16 avril** de 15 heures à 17 heures 30. Pour plus de renseignements, veuillez contacter le Président au 05.45.20.67.87

Attention : la circulation sera interdite rue Fraiche Bise de la RD 15 à l'intersection de la rue de la Maréchalerie, sauf aux riverains. Une déviation sera prévue à cet effet.

Pensez à respecter le sens de la course et à tenir vos animaux domestiques en dehors du parcours.

Théâtre au Centre socioculturel :

L'association Mélusine vous propose le samedi 23 avril à 20h30 une pièce de théâtre :

« On n'a rien inventé.. mais on fait comme si ! »

Une comédie marseillaise aux accents de Provence, 1h30 bien rythmée de répliques percutantes et de rires assurés.

Tarif : 8 euros et **gratuit pour les moins de 12 ans**

Formation défibrillateur organisée par l'AFC :

L'Association Familles de Centrafrique AFC, participe aux efforts de prévention d'accidents domestiques aux côtés de la mairie.

Pour cela, l'AFC invite les habitants de la commune qui le désirent, à s'inscrire auprès de la mairie du 18 avril au 30 avril, pour participer à une séance de formation à l'utilisation de défibrillateur.

Cette formation aura lieu le samedi 04 juin 2016 de 10h à 12h, aucun frais ne vous sera demandé.

Le nombre de places étant limité, il est prévu 1 ou 2 personnes par foyer.

Traverse d'Aussac :

Les prestataires retenus pour l'étude de la traverse d'Aussac seront présents le vendredi 29 avril à 17h30 à Aussac.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à une ballade dans le bourg d'Aussac afin de partager la vision de cet aménagement et de noter vos idées. Rendez vous devant le château d'eau.